



## COMMUNE DE OBERSAASHEIM

<p><b>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OBERSAASHEIM DE LA SEANCE DU 9 JUIN 2022</b></p>
---

*Sous la présidence de Madame Marie-Laure GEBER, Maire.  
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.  
Elle ouvre la séance à 19h30.*

Présents :

HAUMESSER Christian	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
MELAYE Angéline	2 <sup>me</sup> Adjointe au Maire
BRENDLE Marius	3 <sup>me</sup> Adjoint au Maire

ACKERMANN Gérard – BRENDLE Christelle – COMBRE Rémy – CORTIJO Juan –  
FROMM Christine – FURLING Magalie – GUIRA Rita – MAYNARD Marlyse –  
HILDWEIN Joël – SCHUBNEL Thierry – SPINDLER Camille

Absents excusés :

Secrétaire de séance :

Madame SPITZ Rachel

L'ordre du jour est donc le suivant :

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Tarifs dépôts déchets sauvages
- 3) Mise en place du référentiel M57
- 4) Fonds de concours communautaire
- 5) Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) 2022/2027
- 6) Personnel communal (*huis clos*)
- 7) Divers

### **1. Approbation du dernier compte rendu**

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 avril 2022 a été transmis à tous les membres avant la réunion. Aucune observation n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Tarifs dépôts déchets sauvages**

Les dépôts sauvages d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, cartons, gravats...) sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Constatation est faite que certaines personnes indélicates se débarrassent de leurs ordures dans les endroits publics.

Par délibération en date du 3 novembre 2017, le Conseil Municipal avait fixé un tarif à hauteur de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (base conteneur de 360 litres) - soit, à titre indicatif, 357 euros pour 2018.

Madame le Maire propose aux Conseillers de revoir le prix de l'enlèvement du dépôt illicite et du nettoyage du site jugé trop élevé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de facturer au contrevenant qui sera identifié un tarif forfaitaire de 157 euros pour l'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des lieux par les Agents techniques de la Commune
- CHARGE Madame le Maire ainsi que les Gardes-champêtres de la Brigade Verte de l'application de la présente délibération
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à sa bonne exécution.

### **3. Mise en place du référentiel M57**

Le référentiel M57 sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour toutes les collectivités locales. A cet horizon, l'instruction budgétaire et comptable M14 sera supprimée.

En M57, les règles budgétaires sont plus souples et permettent une gestion pluriannuelle des crédits, une fongibilité des crédits et une gestion des crédits de dépenses imprévues. Les principes comptables sont plus modernes et permettent des états financiers enrichis, une vision patrimoniale améliorée et un support motivant pour poursuivre l'amélioration de la fiabilité des comptes.

Madame le Maire propose la mise en place de la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'opter pour la mise en place de la M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

#### **4. Fonds de concours communautaire**

Monsieur HAUMESSER rappelle les investissements de la commune pour 2022, à savoir le parking filtrant à la salle polyvalente et la mise aux normes de l'accessibilité au cimetière.

Il propose au conseil municipal de prendre le droit de tirage du fonds de concours communautaire pour les années 2021 et 2022, soit un montant total de 36 538 euros, représentant 44,34 % de la charge restante de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et charge Madame le Maire, ou son représentant, de signer tout document afférent à ce dossier.

#### **5. Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) 2022/2027**

Le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) pour la période 2022-2027 est un document élaboré à l'échelle du bassin versant Rhin Meuse par le Préfet coordonnateur de bassin. Il définit des orientations dont l'objectif principal est de réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations.

Par délibération en date du 6 juillet 2021 (point 2), le Conseil Municipal avait émis un avis négatif au projet de PGRI, considérant que les mesures proposées allaient au-delà de ce que demandait la réglementation.

Des modifications ont été apportées mais restent insuffisantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- MAINTIENT son avis négatif au projet de PGRI du bassin Rhin-Meuse 2022/2027.

#### **6. Personnel communal** (*huis clos*)

#### **7. Divers**

- a) Madame le Maire fait part d'un remerciement qu'elle a réceptionné.
- b) Madame le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles n'a pas fait valoir son droit de préemption.

- c) Madame le Maire demande à fixer une date pour une réunion périscolaire. Celle-ci est programmée le 17 juin 2022 à 18 h à la Mairie.
- d) Monsieur HAUMESSER informe que les travaux du parking filtrant de la salle polyvalente devraient débuter courant de la semaine n°25. Les bennes de PAV seront dépacées sur la place de la caserne le 28 juin 2022 et y resteront jusqu'à fin juillet 2022.
- Monsieur HAUMESSER fait part de la demande de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach qui souhaiterait installer un deuxième point PAV dans la commune. La réflexion est lancée concernant les nuisances si celui-ci devait être mis en place Place de la caserne des Sapeurs-Pompiers.
- e) Monsieur HAUMESSER informe que des travaux de voirie ont été effectués rues de Normandie, Louis Pasteur, de la Paix et Impasse Saint-Gall.
- f) Monsieur SCHUBNEL présente un devis qu'il a réceptionné concernant des travaux à effectuer sur le beffroi de l'église. La commission travaux va se réunir prochainement pour l'étudier.
- g) Monsieur SCHUBNEL demande des informations concernant les arbres coupés au niveau du 81 rue du Maréchal Leclerc. Madame le Maire répond que les souches desdits arbres seront vraisemblablement extraites du sol lors de la prochaine journée citoyenne.
- h) Monsieur SCHUBNEL informe que le repas paroissial aura lieu le dimanche 16 octobre 2022 à la Salle Polyvalente.
- i) Madame GUIRA demande des informations concernant un éventuel regroupement scolaire. Madame le Maire répond qu'à ce jour aucune étude n'a encore été faite.
- j) Madame GUIRA demande où en est le dossier d'alignement pour la « Rue des Jardins ». Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucun recours n'est possible en raison du nombre d'années déjà écoulées depuis la construction.
- k) Madame GUIRA demande, pour un prochain conseil municipal, à échanger sur le problème de vitesse excessive dans le village. Madame le Maire inscrira ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.
- l) Madame FROMM fait part d'une demande au nom de l'association de quilles. En effet, la machine pour nettoyer la piste serait à changer et l'association demande si une participation de la commune serait envisageable. Madame le Maire demande la présentation d'un devis.
- m) Monsieur SCHUBNEL remercie l'entreprise ACS pour son aide pour la commune.
- n) Monsieur HILDWEIN fait part de son inquiétude quant à la sortie du véhicule de secours de la caserne. En effet, un garage est actuellement en cours de construction - et ce face à la porte de sortie de la caserne. Madame le Maire répond qu'elle prendra un arrêté municipal interdisant le stationnement de tout véhicule devant ledit garage.
- o) Monsieur HILDWEIN fait part d'un problème de pompe sur le Véhicule de Première Intervention (VPI). Une révision va être programmée.

- p) Monsieur HILDWEIN rappelle « la nuit du sapeur » le 25 juin 2022 et le « marché aux puces » le 26 juin 2022 organisés par l'amicale des sapeurs-pompiers.
- q) Monsieur HILDWEIN fait part du changement de présidence de l'amicale des sapeurs-pompiers. Il s'agit désormais de Monsieur HILDWEIN Jean.
- r) Madame BRENDLE informe que le porte à porte (à Obersaasheim) pour la ligue contre le cancer a rapporté 2 667 euros.
- s) Madame BRENDLE remercie le soutien de la commune pour l'association de gymnastique.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant demandé la parole, Madame le Maire clôt la séance à 21 h 25.

Obersaasheim, le 14 juin 2022

Le Maire,

Marie-Laure GEBER

**Tableau des signatures**  
**Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la Commune de OBERSAASHEIM de la séance du 9 juin 2022**

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Tarifs dépôts déchets sauvages
- 3) Mise en place du référentiel M57
- 4) Fonds de concours communautaire
- 5) Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) 2022/2027
- 6) Personnel communal (*huis clos*)
- 7) Divers

<i>Nom et prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
GEBER Marie-Laure	Maire		
HAUMESSER Christian	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire		
MELAYE Angéline	2 <sup>me</sup> Adjointe au Maire		
BRENDLE Marius	3 <sup>me</sup> Adjoint au Maire		
MAYNARD Marlyse	Conseillère municipale		
COMBRE Rémy	Conseiller municipal		
CORTIJO Juan	Conseiller municipal		
HILDWEIN Joël	Conseiller municipal		
SCHUBNEL Thierry	Conseiller municipal délégué		
FROMM Christine	Conseillère municipale		
GUIRA Rita	Conseillère municipale		
ACKERMANN Gérard	Conseiller municipal		
BRENDLE Christelle	Conseillère municipale		
FURLING Magalie	Conseillère municipale		
SPINDLER Camille	Conseillère municipale		